



Étaient présents : Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, François LACHAZE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE

Excusés : Jean-Yves BONY, François DESCOEUR, Michel FABRE, Régis JOUDRIER, Christian LAFARGE

Représentés : André DUJOLS par Bruno FAURE

Ordre du Jour

- DSP Maison de la Salers
- Marchés de travaux
- Bail Maison d'artisan d'art de St Cernin
- Assainissement
- TEPCV
- Questions diverses

1. DSP Maison de la Salers (DEB 2018 009)

Le Président rappelle aux élus que la collectivité a choisi de déléguer la gestion de l'ensemble des équipements touristiques qu'elle gère. Ainsi la gestion de la Maison de la Salers fait l'objet depuis 4 années d'une procédure de délégation de service public. Une nouvelle procédure a été lancée.

→ Les élus entérinent, à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres qui a choisi l'Office de Tourisme du Pays de Salers pour être délégataire de la Maison de la Salers pour une période de trois années.

2. Marchés de travaux

a. Avenant marché de travaux office de tourisme (DEB 2018 002)

→ Les élus valident à l'unanimité les avenants suivants :

- Avenant lot gros oeuvre : SARL BLANC : -90€HT
- Avenant lot menuiseries intérieures : SARL Hubert JOANNY: -350€HT
- Avenant lot mobilier : Ets FERRIERE: + 2306€HT

b. Avenant marché de travaux Hôtel d'entreprises (DEB 2018 004)

→ Les élus valident à l'unanimité les avenants suivants :

- avenant 2 au lot 14: Entreprise VILLARET:
- transfert du marché du sous-traitant: l'ets Serge BORNE a cessé son activité et a été reprise par la SAS Jean-Christophe BORNE

c. Marché de travaux Brasserie GBL lot 6 (DEB 2018 005)

Dans le cadre de l'opération d'immobilier d'entreprises avec l'entreprises Brasserie 360 sur son espace d'activités 360 degrés, le Président rappelle que les lots 6 et 12 ont du être relancés. Il présente aux élus les propositions de la commission d'appel d'offres.

→ Les élus entérinent à l'unanimité les choix de la commission d'appel d'offres :

Lot 6: Menuiseries extérieures aluminium: SARL ALU CONSTRUCTION: 98 390€HT

Lot 12: Plomberie - Chauffage - Ventilation: aucune offre, à relancer

d. Choix prestataire CT, SPS et diagnostic amiante (DEB 2018 006)

→ Les élus décident à l'unanimité de retenir :

- prestations de coordination SPS: SOCOTEC
 - maison d'artisan d'art à St Cernin: 1800€HT
 - aménagement du site du Moulin à Vent à St Cernin: 2800€HT
- pour le diagnostic amiante du site du Moulin à Vent:
 - SOCOBOIS: 640€HT
- pour le contrôle technique du Moulin à vent:
 - SOCOTEC: 7800€HT

3. Maison d'artisan d'art de St Cernin (DEB 2018 076)

Le Président rappelle le projet d'aménager une maison d'artisan d'art sur la commune de St Cernin. Il consiste en la réhabilitation d'une maison appartenant au CCAS de la commune située dans le bourg, ainsi qu'en la destruction d'une maison mitoyenne. Il propose la signature de deux documents :

- un bail autorisant la CCPS a réalisé les travaux et à jouir du bâtiment pendant 20 années
- une convention de maîtrise d'ouvrage et de financement des travaux qui prévoit que le CCAS participe à hauteur de 40% de l'autofinancement, dans une limite de 70 000€.

→ Les élus approuvent, à l'unanimité, les propositions du Président et l'autorisent à signer tous documents afférant à ces décisions.

4. Assainissement

a. Convention assainissement (DEB 2018 017)

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif, le Président rappelle que l'ensemble des biens, équipements et services nécessaires à l'exercice de cette compétence est par conséquent de droit transféré à la Communauté de Communes.

Les dispositions de ce transfert posent des difficultés d'application pour une mise en œuvre complète et concrète par la communauté de communes dès le 1^{er} janvier 2018.

→ Aussi, afin d'assurer la continuité de ce service public, les élus valident à l'unanimité la convention d'exploitation du service d'assainissement avec les communes qui est proposée et autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer ladite convention d'exploitation,

b. Demandes de financements

i. DETR Assainissement Anglards de Salers (DEB 2018 010)

Le Président rappelle que les nouvelles opérations d'investissement en matière d'assainissement relèvent de la communauté de communes. Dans ce cadre, le Président présente aux élus la demande de financement en DETR qui a été réalisée par la commune d'Anglards de Salers. Il précise que cette demande doit être reformulée par la Communauté de Communes.

→ Les élus valident à l'unanimité la demande de financement et approuvent, à l'unanimité, le plan de financement proposé

ii. DETR Assainissement Pleaux (DEB 2018 011)

Le Président présente également aux élus la demande de financement en DETR qui a été réalisée par la commune de Pleaux. Il précise que cette demande doit être reformulée par la Communauté de Communes.

→ Les élus valident à l'unanimité la demande de financement et approuvent, à l'unanimité, le plan de financement proposé

5. TEPCV

a. Convention désherbeur thermique (DEB 2018 018)

Le Président rappelle aux élus que la Communauté de Communes du Pays de Salers a fait l'acquisition d'un désherbeur thermique, dans le cadre d'une part de son action TEPCV et d'autre part dans le cadre de son schéma de mutualisation. Il précise que cet équipement sera mis à disposition des communes moyennant paiement.

→ Les élus valident à l'unanimité le principe de mise à disposition payante aux communes et la convention proposée

b. Composteurs-fixation du prix (DEB 2018 015)

Le Président rappelle que la communauté de communes a fait l'acquisition de composteurs dans le cadre de son programme d'actions TEPCV. Ces composteurs sont destinés aux particuliers, accompagnés d'un fascicule et d'un bio-seau.

→ Les élus valident à l'unanimité, le prix du composteur à 10€ et les propositions du Président concernant la promotion de cette action.

6. Questions diverses

a. Non valeurs Johanna CHAUMEIL (DEB 2018 007)

Le Président rappelle aux membres du bureau que Johanna CHAUMEIL a occupé la maison d'artisan d'art d'Anglards de Salers pendant près de trois ans. Lors de son départ elle laisse des impayés.

→ Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas positionner les dettes de Madame Johanna CHAUMEIL en non-valeurs et chargent, Madame La Trésorière de faire le nécessaire afin de mettre en recouvrement les sommes dues.

b. Indemnités Trésorière (DEB 2018 008)

→ Les élus **décident à l'unanimité d'accorder une indemnité de conseil** au taux de 100% par an et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73€ brut.

c. Actualisation du tableau des effectifs (DEB 2018 075)

Le tableau des effectifs recense par filière l'ensemble des emplois permanents créés au sein de la Communauté de Communes du Pays de Salers, que ces emplois soient affectés ou vacants, destinés aux agents titulaires ou non titulaires (emplois contractuels permanents).

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS							
au 31/12/2017							
FILIERE		POSTES CREEES	POSTES AFFECTES	POSTES VACANTS	TYPE DE CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	MISE A DISPOSITION
FILIERE ADMINISTRATIVE	ATTACHE		1	1	0	TITULAIRE	35H
	SECRETARE DE MAIRIE		1	1	0	TITULAIRE	3H
	ASSISTANT DE CONSERVATION		1	1		TITULAIRE	35H
	ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE		0	0	0	TITULAIRE	35H
	ADJOINT ADMINISTRATIF 2E CLASSE principal		2	2	0	TITULAIRE	35H
	CHARGE DE MISSION		1	1		CONTRACTUEL	35H
	REDACTEUR		1	1	0	CONTRACTUEL	35H
	AGENT SAISONNIER		1	1	0	CONTRACTUEL	18H
	TOTAL		8	8	0		

FILIERE		POSTES CREEES	POSTES AFFECTES	POSTES VACANTS	TYPE DE CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	MISE A DISPOSITION
FILIERE TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE 2E CLASSE		4	4	0	TITULAIRE	35H
	ADJOINT TECHNIQUE 2E CLASSE		1	1	0	CONTRACTUEL	35H
	ADJOINT TECHNIQUE 2E CLASSE		1	1	0	TITULAIRE	28H
	ADJOINT TECHNIQUE 2E CLASSE		1	1	0	CONTRACTUEL	4H
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE		2	2	0	TITULAIRE	35H
	AGENT DE MAITRISE		1	1	0	TITULAIRE	35H
TOTAL		10	10	0			

→ Les élus valident à l'unanimité le tableau des effectifs et les propositions du Président.